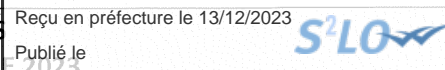


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 3 OCTOBRE 2023**



L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **21 septembre 2023**

Délégués Titulaires en exercice : ..... 40    Délégués Suppléants en exercice : ..... 40    Délégués présents : ..... 28  
Délégués Titulaires présents : ..... 17    Délégués Suppléants présents : ..... 11    Délégués votants : ..... 28+4  
Délégués ayant donné procuration :

M. DEJEAN donne pouvoir à M. VERSCHUUR

Mme JAUMAIN donne pouvoir à Mme SERRE

M. JONET donne pouvoir à M. SHERIFFS

M. GAILLARD donne pouvoir à M. DUFFAU

**Délégués titulaires présents** : Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Pascal LOSSE, Zacharia DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Jean-Yves LE BORGES, Florence PAREJA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Yannick DUFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Cyril ROUILLON, Christian SIMON, Bernard VINCENTE.

**Délégués suppléants présents** : Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jean-Marc VAZIA, Mireille AVENTIN, Cristèle DUMON, François GUILLOMON, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSCHUUR.

**Délégués votants** : Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Pascal LOSSE, Zacharia DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Jean-Yves LE BORGES, Florence PAREJA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Yannick DUFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Cyril ROUILLON, Christian SIMON, Bernard VINCENTE, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jean-Marc VAZIA, Mireille AVENTIN, Cristèle DUMON, François GUILLOMON, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSCHUUR, Jacques DEJEAN, Hélène JAUMAIN, Olivier JONET, Jérémie GAILLARD.

**Délégués excusés** : Patrice CARBONNIER, René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, David CHEVREUX, Graziella CHIAPPA, Didier COURREGELONGUE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Kévin LANDSHEERE, Anne-Marie LONGO, Sophie MARLY, François MERVEILLEAU, Serge POUJARDIEU, Robert BOMBARD, Nicolas BOURDY, Laurent BRONDEL, Mickael CORTES, Michel DARROMAN, Bernard DAURIAN, Jean-Luc DUBOURG, Patrick DUFAU, Gérard DUMAS, François ESTEVEZ, Martine LAGARDERE, Gilles OLLIVIER, Jean-Claude RIBEIRO, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut donc valablement délibérer.

**DÉLIBÉRATION N°2023-015 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la période d'attente des versements des subventions de nos partenaires principaux (Anah, Département, Région).

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 20 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision n°2021/018 prise en application de l'article L.2122-22 alinéa 20 du code général des collectivités territoriales.

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie 150 000 €

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Président expose :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permettra, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstituera le droit à tirage.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive proposées par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant	150 000€
Taux variable	€STER + marge 0.5%
Intérêts	Par débit d'office sur le montant utilisé
Durée	1 an
Frais de dossier	150 €
Commission d'engagement	0 €
Commission de non utilisation	0.3%

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

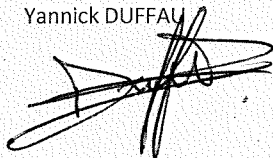
Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne
- autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Le Président,


- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Le secrétaire de séance,  
Yannick DUFFAU



Fait à Gironde sur Dropt,

Le Président,  
Michel PEYRIT



PUBLIÉE LE :